



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

DCTI
Direction des autorisations de construire
Case Postale 22
1211 Genève 8

Onex, le 19 février 2011

Concerne : N° DR 18343 (parution dans la FOSC le 31 janvier 2011)

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la demande de renseignement susmentionnée, notre Association souhaite émettre des observations générales liées au but que nous poursuivons.

Le périmètre pressenti se situe sur le bassin versant de l'Aire, en zone agricole, dernier poumon de verdure sur le coteau sud de la commune (et peut-être également l'un des derniers sur la commune de Confignon). Nous y trouvons là le seul site champêtre restant sur la commune d'Onex.

Avec le centre intercommunal des Evaux au nord, cette zone rurale, de par sa proximité avec les quartiers urbanisés environnants, offre à l'ensemble des habitants la possibilité de promenades et de délasserement indispensables à tout un chacun.

Très apprécié de la population, on y rencontre également nombre de cavaliers, principalement ceux du manège d'Onex (dernier manège en zone suburbaine) pour qui c'est la seule sortie possible, les Evaux leur étant interdits et le chemin du Pont-du-Centenaire trop raide.

Le chemin Sur-le-Beau est pour les nombreux cyclistes qui l'empruntent l'itinéraire sécuritaire conduisant de Sézenove vers la ville et principalement pour les élèves du collège de Saussure.

De plus, cette voie fait partie des parcours de cyclotourisme : Via Rhôna et Route du Rhône. Diverses institutions situées dans cette zone (Foyer d'urgence Piccolo, Villa Eckert, institution Cérébral, école et jardin d'enfants Rudolf Steiner, la Gavotte) utilisent ce chemin, par ailleurs accessible aux poussettes « de crèches » et fauteuils roulants.

D'autre part, ce projet est contraire aux travaux récents engagés par le canton pour la rénovation de l'Aire et la plantation d'un verger à hautes tiges par la commune de Confignon (réimplantation de la

chouette chevêche), plus la zone protégée en direction de Lully. En effet, le biotope ainsi recréé est encore très vulnérable et tout nouveau quartier urbanisé compromettrait sa survie et priverait cette faune locale d'un territoire indispensable, contrairement à la volonté populaire et politique de protection de notre environnement.

Enfin, la création de cet important «éco-quartier » poserait un problème sérieux de circulation, toute sortie ou accès nécessitant d'emprunter des voies très étroites et sans trottoir. Rappelons que le chemin Sur-le-Beau est un chemin répertorié « chemin historique » (cadastre 1811).

En l'état actuel, le réseau routier de ce quartier, dont certains chemins de desserte sont déjà fortement sollicités et non extensibles, ne permettra pas d'absorber une telle surcharge de trafic, y compris lors du chantier, que ce soit par le chemin de Narly ou celui des Etroubles en direction de Confignon. Dans le sens opposé, l'accès prévu sur la route du Grand-Lancy se révèle très périlleux et déjà bien saturé et la traversée d'Onex-village est interdite !

Les projets présentés dans cette étude n'apportent aucune solution acceptable et compromettent la sécurité de tous les usagers de la circulation motorisée et de la mobilité douce. De plus, ce projet ne semble avoir que le nom d' «éco-quartier ». En effet la gestion, entre autre, des déplacements avec limitation de la voiture et incitation à l'utilisation des transports doux (transports en commun, vélo, marche à pied) n'est pas pris en compte.

Quelques considérations plus générales :

Comme le préconisent d'ailleurs plusieurs associations et mouvements politiques, avant le déclassement d'une zone rurale qui condamnerait définitivement un patrimoine champêtre naturel, ne serait-il pas plus raisonnable de s'atteler rapidement à la construction dans des zones déjà déclassées, voire plus proches de la ville et disposant des infrastructures existantes, tant routières que de transports publics, indispensables à toute densification de logements ?

Il existe, à nos yeux, bien d'autres opportunités plus raisonnées, pour augmenter le nombre de logements à Genève et allant dans le sens du projet « Territoire Suisse », qui fait état du bien précieux de notre sol et nous citons : « de plus grands précautions s'imposent concernant la gestion des terres non construites, afin d'endiguer le mitage des paysages ouverts ». Le projet prévoit ainsi de densifier les centres urbains vers l'intérieur et non l'inverse !

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces lignes et nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Associations Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA)

MARTI Michel
Président

TISSOT Victor
Vice-président

STADELMANN Didier
Membre